



doute sur la paternité de ma fille

Par **sambo**, le **04/09/2012 à 21:24**

bonsoir,

Je suis marié, j'ai 2 enfants dont un fils de 9 ans et une fille de 9 mois.

Ayant eu un doute sur la paternité de ma fille de 9 mois, j'ai procédé à la réalisation d'un test de paternité.

Je n'ai pas encore les résultats mais dans l'éventualité où le test me dévoilera que je ne suis point le père, j'aurai aimé connaître mes droits, la démarche à poursuivre....

Merci de votre réponse
cordialement

Thomas

Par **Defenseur**, le **04/09/2012 à 22:23**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas le père: vous n'avez aucun droit sur l'enfant sauf si vous souhaitez l'adopter.

Une mère a le droit de s'interroger sur le doute de la paternité: vous ne pouvez rien faire.

Par **sambo**, le **04/09/2012 à 22:28**

mais il se trouve que j'ai reconnu cet enfant. donc vis à vis de la loi je suis officiellement le père.

S'il s'avère que je ne le suis pas je pense que je peux faire un recours en justice mais cela prend combien de temps? d'autant plus que j'ai l'intention de divorcer donc dois je payer une pension alimentaire? droit de garde? peut on me l'imposer?

merci encore de votre réponse rapide et efficace

Par **youris**, le **04/09/2012 à 22:48**

bjr,

un test de paternité non ordonné par un juge n'a aucune valeur juridique.

vous devez exercer devant un tribunal une action en contestation de paternité.

vous pouvez voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F940.xhtml>

cdt